



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par Tiye International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Tiye International est une organisation non gouvernementale faitière d'associations nationales de jeunes et de femmes noirs, migrants et réfugiés aux Pays-Bas.

Suite au rapport de recherche publié en juillet 2012 sous l'égide du programme de financement Daphné III de l'Union européenne visant à protéger les enfants, les jeunes et les femmes contre toutes les formes de violence, des études transversales ont été menées par l'équipe de recherche de l'International Victimology Institute Tilburg et le Ministère de la justice des Pays-Bas en 2010 et une étude portant sur les victimes de la violence et les auteurs de violences domestiques a été réalisée entre 2007 et 2010. On estime qu'environ 200 000 personnes aux Pays-Bas sont victimes de violences domestiques chaque année. Au cours des cinq dernières années, 9 % de la population néerlandaise a subi des violences domestiques.

Effets des crises économiques sur la violence à l'égard des femmes et des filles

Selon les prévisions, les Pays-Bas, à l'instar de nombreux autres pays, font face à une crise économique grave. Dans les prochaines années, presque tous les ménages seront confrontés à des problèmes financiers, notamment si l'un ou les deux soutiens de la famille perdent leur emploi. Un divorce s'avérera trop coûteux pour de nombreuses femmes coincées dans un mauvais mariage ou un mariage violent. Il faut s'attendre à une augmentation des actes de violence familiale. Par ailleurs, en raison de la crise économique et des coupes budgétaires, les services d'aide sociale, de soutien financier et de conseil seront réduits.

La politique du Gouvernement en matière de violence domestique pour la période 2012-2016 sera similaire à celle actuellement en vigueur mais, en raison de la crise économique, l'offre des services (dans les domaines de la police et de la santé) sera plus limitée.

L'une des conséquences positives de la survenance de cas de violence sexuelle particulièrement graves et des enquêtes qui ont suivi, est que les responsables politiques ont élaboré une politique de lutte contre la violence sexuelle. Les recherches dans ce contexte indiquent que 33 % des femmes ont été victimes de sévices sexuels et 12 %, de viols. Néanmoins, Tiye International et un groupe d'autres ONG ont recommandé dans un rapport officiel au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qu'il était nécessaire d'appliquer un plan d'action national sur la santé sexuelle.

Un autre facteur favorable est que la position des victimes de violences domestiques ou sexuelles, notamment dans le cadre de procédure juridiques, doit être améliorée. Toutefois, une assistance juridique professionnelle gratuite n'est toujours pas proposée et la situation ne risque pas de s'améliorer dans les années à venir.

Bien que l'on ne dispose pas de données claires sur les mutilations génitales féminines et la violence liée à l'honneur, le Gouvernement des Pays-Bas met en exergue ces formes de violence à l'égard des femmes et des filles noires, migrantes et réfugiées dans différents rapports nationaux et dans le contexte de politiques de

prévention nationales. De cette manière, le Gouvernement lui-même véhicule des stéréotypes sur les femmes et les filles noires, migrantes et réfugiées.

Tiye International se préoccupe aussi de la position des femmes demandant l'asile dans les centres de détention. Certains éléments indiquent que ces femmes sont victimes de sévices sexuels de la part d'internés et de professionnels masculins. Il est urgent de disposer de faits et chiffres afin d'élaborer des politiques pertinentes.

Tiye International souhaite aussi porter à l'attention de la Commission les résultats d'une enquête nationale, menée par Rieke Samson, sur les taux de sévices sexuels infligés aux enfants placés dans des foyers nourriciers, qui sont trois fois plus élevés que ceux observés pour les autres enfants. Tiye International recommande à la Commission qu'elle propose au Gouvernement de prendre des mesures efficaces concernant cette forme de violence à l'égard des enfants dès que possible.

Situation des femmes en situation irrégulière

Tiye International s'inquiète du fait que les expériences ont montré que les femmes en situation irrégulière sont devenues des proies faciles de la violence domestique, de la traite et de la violence dans l'industrie du sexe. En raison de leur statut, elles ne se tournent pas vers le système juridique de peur de se voir sanctionnées. Même si elles ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays d'origine, elles n'ont pas le droit d'obtenir une carte de résident. Les exceptions accordées aux victimes de violence domestique ou de la traite ne constituent pas une solution car les victimes ne peuvent pas être certaines de relever de ces exceptions. Par exemple, la police peut ne pas croire à leurs allégations ou les preuves peuvent s'avérer insuffisantes. De plus, en vertu des politiques actuelles, seules les victimes de la traite qui souhaitent ou sont en mesure de coopérer avec les autorités sont susceptibles de bénéficier d'une assistance et de se voir délivrer une carte de résident temporaire. En outre, la traite et la violence domestique ne constituent pas les seules formes de violence qui peuvent être infligées à une femme en situation irrégulière.

Tiye International est d'avis qu'il incombe aux Gouvernements de garantir aux femmes en situation irrégulière, victimes de violences domestiques, de la traite ou d'autres formes de violence, la possibilité de signaler ces délits à la police et de recevoir assistance et protection sans craindre des représailles.

Services de santé

Les femmes en situation irrégulière ne peuvent pas bénéficier des services de santé, même si leur santé est défaillante car elles ont peur d'être arrêtées. Cela signifie qu'elles n'ont pas accès aux services de grossesse ni aux soins maternels auxquels elles ont en principe droit, sans parler de l'accès aux moyens de prévention et de traitement des maladies sexuellement transmissibles et du VIH. Tiye International estime que l'accès à ces soins s'inscrit parmi les droits fondamentaux des femmes en situation irrégulière.

Femmes vivant avec le VIH/sida

Tiye International est d'accord avec l'observation faite par des mouvements des femmes aux Pays-Bas selon laquelle les informations fournies par le passé par le

Gouvernement sur le VIH/sida au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes masquent des problèmes spécifiques. Le Gouvernement n'a pas fourni des informations spécifiques et n'a fait état d'aucune mesure prise visant à identifier des groupes vulnérables. Le Gouvernement a signalé que 871 personnes, dont 166 femmes, ont été diagnostiquées séropositives au VIH en 2006. Selon le Gouvernement, la plupart de ces femmes ne sont pas originaires des Pays-Bas, à l'instar de la plupart des hommes séropositifs. Soixante-treize pour cent des hommes séropositifs ont contracté l'infection suite à des rapports avec d'autres hommes, tandis que les contacts hétérosexuels constituent de loin un facteur de risque majeur parmi les femmes (95 %). La plupart des ressources aux fins de la prévention et des traitements sont consacrées au groupe le plus important composé de Néerlandais ayant contracté le VIH suite à une relation homosexuelle. Les ONG souhaitent que des mesures de prévention et des traitements soient élaborés pour les femmes aussi. Le Gouvernement a indiqué qu'en principe, tout le monde aux Pays-Bas avait accès au traitement du VIH.

Bien que les soins médicaux soient en théorie disponibles, comme la politique des Pays-Bas vise à renvoyer les personnes dépourvues de carte de résident dans leur pays d'origine, nombreux sont ceux qui dans ce groupe ne se risquent pas à demander une assistance médicale. Dans certains cas les femmes en situation irrégulière, infectées par le VIH sont autorisées à rester aux Pays-Bas dans l'attente que leur taux de CD4 se stabilise et qu'elles puissent retourner en toute sécurité dans leur pays d'origine. Toutefois, ce niveau de sécurité est mesuré uniquement sur la base de la disponibilité des médicaments contre le VIH et non de son caractère accessible ou abordable.